

allocations familiales : non à la casse de la Sécurité Sociale !

La destruction de la branche famille par le gouvernement Hollande affaiblit un peu plus les dispositifs sociaux issus de 1945. Aucune contrepartie ne pourrait compenser ce hold-up !

Rappelons que l'argent collecté pour les assurances maladies, la retraite et les familles nombreuses c'est un bout de notre salaire, à chacun-e de nous.

Les cotisations sociales, c'est notre argent !

En 1945, sous le rapport de force issu de la résistance, les patrons concédèrent enfin la mise en place d'une protection sociale, solidaire, gérée paritairement avec les syndicats. Deux cotisations sont mises en place : une sur le salaire et une sur les profits issus de notre travail qui sera indument appelée « part patronale », comme si c'était le patron qui payait de sa poche ! Mais dans tous les cas les salarié-e-s se déclaraient ainsi solidaires entre eux. **Chacun-e cotise pour tous, et chacun-e y trouve un soutien en fonction des aléas de la vie.** Plus tard, les gouvernements successifs supprimeront les élections des représentant-e-s des salarié-e-s dans la gestion des caisses, puis l'Etat prendra la main sur les décisions principales.

Place aux assurances privées

En supprimant les cotisations « familles », Hollande donne donc

un bout de notre salaire à nos patrons ! **Ce n'est plus un cadeau, c'est du vol !** C'est remplacer la solidarité sociale par une éventuelle charité d'Etat dont les montants et les critères seront décidés par le seul gouvernement. **C'est la porte ouverte à la destruction du système social puisque des décisions identiques pourront faire tomber les cotisations maladies ou retraites.** Et il en sera fini des assurances solidaires, place aux assurances privées !

Une journée d'action le 6 février

Cette journée tombe à point nommé pour organiser la riposte. Pour autant, on a l'impression d'entendre un double discours : d'un côté la direction de la CGT appelle à se battre le 6 février, mais de l'autre CGT, CFDT, UNSA et FSU, dans une déclaration commune, demandent poliment des contreparties au « pacte de responsabilité » au lieu de combattre fermement cette mesure. Des promesses sur l'emploi ! **Comme si c'était vrai que ce sont « les charges sociales » qui empêchent les patrons d'embaucher !** Comme s'il n'était pas déjà évident qu'à moyen terme soit les alloca-

tions familiales disparaîtront soit elles seront financées par des nouvelles hausses de taxes (TVA, CSG...). De plus, **une première condition pour construire une vraie mobilisation, c'est l'unité syndicale, qui est déterminante pour redonner de l'espoir.** Or malgré des démarches nationales et dans les branches, la CGT n'a en général pris la peine d'inviter Solidaires, qui se déclarait volontaire pour s'associer à la journée de mobilisation du 6 février, qu'à la dernière minute...

L'initiative syndicale unitaire contre l'extrême-droite du 29 janvier (CGT – Solidaires – FSU) a montré la possibilité d'un travail commun sur des bases combatives..

Sans hésiter, faisons du 6 février une grande journée de lutte : contre le pacte de « responsabilité », pour les salaires et pour la coordination des entreprises en lutte contre les licenciements.



le mensuel en kiosque

Je souhaite recevoir des informations sur les Ami-e-s d'AL

Je souhaite adhérer à Alternative libertaire.

Je souhaite recevoir un exemplaire gratuit du mensuel AL

Je m'abonne à *Alternative libertaire*

(20 euros pour un an, 15 euros pour lycéen-nes, étudiant-es, chômeuses/eurs et précaires, chèque à l'ordre d'Alternative libertaire).

NOM..... PRÉNOM.....

TÉL..... E-MAIL.....

ADRESSE.....

Alternative libertaire

BP 295

75921 Paris Cedex 19

contacts@alternativelibertaire.org

www.alternativelibertaire.org

3 février 2014